

Heure de début journée de travail

Par stanley, le 26/07/2010 à 23:30

Bonjour,

Le début de mon horaire de travail a été fixé à 5h30 ,mon employeur ne prend pas en compte le temps de trajet ,qui se fait à pied, entre le parking ou je stationne mon véhicule et mon lieu de travail. En marchant relativement d'un bon pas il faut 10 minutes . Est ce que le temps nécessaire pour accéder a mon lieu de travail depuis le lieu de stationnement de ma voiture doit être compris dans le temps de travail effectif de la journée? Merci par avance pour vos réponses.

Par Cabinet SAYAGH, le 27/07/2010 à 12:43

l'exécution du contrat de travail prend effet lorsque vous prenez votre poste, pas avant.

Par stanley, le 27/07/2010 à 22:04

Merci pour votre réponse

Par Jlm72a, le 02/11/2015 à 15:29

Bonjour

La notion d'être à son poste à l'heure de la prise du travail inclut elle que l'ordinateur doit être allumé, que l'on doit être identifié et que les applications nécessaires à la réalisation de la tâche doivent être lancées?

Par **P.M.**, le **02/11/2015** à **16:58**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...